



Declaration of Brest 2021

Atlantic Youth Creative Hubs (AYCH)

AGENDA 2030 for a Creative Europe

Cette déclaration a été débattue et approuvée par les jeunes participants au AYCH Youth Summit en mars 2021. Elle représente l'aboutissement d'une réflexion collective, soutenue et intense sur l'entrepreneuriat social et éthique, l'éducation créative et l'avenir du travail en 2030 tout au long de la vie du projet, et en particulier lors du Sommet de la Jeunesse. Elle a été générée par les efforts de collaboration des jeunes pour identifier 30 propositions pour l'Agenda 2030 et a été distillée au cours de trois journées de défi. En soi, cette déclaration illustre les valeurs et les pratiques du projet AYCH.

Les représentants des organisations partenaires de AYCH en France, au Portugal, en Espagne et au Royaume-Uni se sentent privilégiés d'avoir cosigné cette déclaration avec les jeunes qui l'ont proposée ou soutenue. En tant que signataires, nous nous engageons à travailler en faveur des propositions contenues dans cette déclaration et nous remémorant l'esprit dans lequel elles ont été conçues.

Article 1: Entrepreneuriat durable

- n°1
Recherchez d'autres personnes aux objectifs similaires. Collaborez en tant que collectif pour trouver des financements et des ressources pour vos projets. Il y a plus de chance de se faire entendre lorsqu'on est plusieurs que lorsqu'on est seul.

- n°2
Encouragez l'utilisation de produits à modèle d'économie circulaire et soyez conscient de votre propre rôle dans ce modèle.

- n°3
Adoptez les technologies qui ont un impact direct sur la façon dont nous travaillons et apprenons et trouvez des moyens de les rendre inclusives en aidant ceux qui n'y ont pas ou peu accès.
- n°4
Soutenez, localement ou numériquement, d'autres personnes qui tentent d'améliorer la situation en mettant vos compétences et vos expériences à la disposition des autres. Soyez le réseau.
- n°5
Sachez qu'il faut du temps pour engager des changements et modifier des croyances fortement ancrées ; soyez axé sur les valeurs, accordez autant d'importance aux bénéfiques environnementaux qu'aux bénéfiques financiers.
- n°6
Sensibilisez les populations locales à l'environnement (par exemple aux ressources maritimes) par des approches pédagogiques.
- n°7
Comprenez que nos choix en tant que consommateurs font la différence, car notre pouvoir d'achat peut induire des changements. Insistez sur les produits qui ont atteint des normes de qualité environnementale et/ou éthique.
- n°8
Fixez-vous ou fixez à votre entreprise des normes quantifiables rigoureuses qui vont au-delà des exigences obligatoires. Proposer une législation de récompense par un allègement fiscal pour les entreprises qui dépassent les normes.
- n°9
Facilitez de meilleurs choix des consommateurs pour des produits qui présentent des références plus élevées en matière de durabilité et d'éthique en quantifiant clairement l'impact environnemental au moyen d'un kitemark international.
- n°10
Restez informés des mouvements internationaux et mondiaux en faveur de l'entrepreneuriat durable et responsable. Apportez-leur votre soutien ainsi qu'à la future génération de leaders.

Article 2: De l'éducation créative aux carrières impactantes

- n°11
Reconnaître et promouvoir les compétences personnelles. Accroître la valeur relative des compétences personnelles en les incluant dans le programme scolaire et dans les critères de sélection pour la formation continue et le travail.
- n°12
Faire place à la créativité dans le programme d'études et encourager plus d'interdisciplinarité tout au long du parcours éducatif.
- n°13
Redéfinir le rôle des enseignants de manière à ce qu'ils facilitent, encadrent et nourrissent l'intérêt et le talent des élèves avec toute une gamme de styles d'apprentissage et d'intérêts. Donner aux enseignants des occasions de se former à des approches créatives, quelle que soit leur expertise en la matière.
- n°14
Fournir des ressources didactiques physiques et/ou numériques gratuites, en libre accès et accessibles à tous, et encourager la formation tout au long de la vie pour le plaisir d'apprendre.
- n°15
Utiliser la créativité pour lutter contre le doute de soi-même, stimuler la confiance et améliorer le bien-être.
- n°16
Utiliser plus largement le « langage » universel des arts visuels pour faire tomber les barrières et améliorer la compréhension internationale.
- n°17
Construire davantage de ponts et éliminer les clivages entre la science/la technologie et les arts/la créativité afin de créer une culture commune
- n°18
Mettre en place une approche créative centrée sur l'humain au cœur des organisations pour améliorer l'écosystème du bien-être, des valeurs, de la résolution de problèmes et de la productivité.
- n°19
Permettre aux communautés de s'exprimer de manière créative en mettant à leur disposition des espaces physiques/virtuels gratuits et accessibles et en valorisant leur travail.

- n°20
Laisser libre cours à l'imagination avant de réfléchir à la faisabilité, encourager la liberté de pensée, ne pas rejeter les idées d'emblée, notre monde d'aujourd'hui est la science-fiction d'hier.

Article 3: Le travail de demain

- n°21
Être prêt pour le lieu de travail de demain et les transitions continues en acquérant de nouvelles compétences et en devenant le « couteau suisse » du lieu de travail numérique.
- n°22
Utiliser la créativité ainsi que l'esprit d'humanité pour améliorer et compléter l'intelligence artificielle afin qu'elle reflète notre diversité.
- n°23
S'appuyer sur notre patrimoine et notre savoir-faire comme rampe de lancement de l'innovation et réservoir de compétences artisanales.
- n°24
Concevoir un protocole international pour le nouveau monde du travail, où les droits sont protégés et où les mentalités sont transformées pour valoriser les aspirations professionnelles individuelles.
- n°25
Encourager une véritable innovation fondée sur l'intelligence collective pour améliorer l'inclusion et la durabilité en évitant les erreurs de conception.
- n°26
Comprendre que la productivité augmente lorsque les travailleurs choisissent leur environnement de travail.
- n°27
Continuer à mesurer les performances de l'entreprise selon un éventail plus large de paramètres et faire de l'amélioration des impacts sociaux et environnementaux une priorité.
- n°28
Renforcer et construire de nouvelles communautés internationales fondées sur des valeurs et des intérêts communs pour travailler en collaboration sur des projets sociétaux et environnementaux.

- n°29

Saisir cette occasion de réévaluer son orientation et de prendre en compte ses propres passions et ses intérêts afin de mener une vie épanouie.

- n°30

Encourager et équiper les communautés locales et rurales pour qu'elles participent à la transition numérique et les connecter aux réseaux régionaux.

Ce projet est cofinancé par le Fonds européen de développement régional à travers le programme Interreg Espace Atlantique.
En tant que signataires, nous nous engageons à travailler dans le sens des propositions de cette déclaration et à nous souvenir de l'esprit dans lequel elles ont été conçues.

Devon County Council

Oenone Thomas - Lead Partner Project Coordinator



Pacificstream

Roy Jones - Director



Plymouth College of Art

Ieva Stanislovaityte - Project Coordinator



Space

Dan Barton - Projects & Partnerships Lead



Atlantic Cities Association

Gwenaëlle Dubois - Network Officer



Brest métropole

Marion Lobé-Elémé - Project Coordinator



GrandAngoulême

Nicolas Traillaé - European Project Manager



L'École de design Nantes Atlantique

Florent Orsoni - City Design Lab Director



Ayuntamiento de Gijón

Patricia García Zapico - General Director for Innovation



Vida Láctea

Xosé Luís Garza Silvela - General Manager



Câmara Municipal de Santo Tirso

Vera Araújo - Head of Economic Development Division



Ce projet est cofinancé par le Fonds européen de développement régional à travers le programme Interreg Espace Atlantique.